



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
**OCCITANIE**

**Inspection générale de l'Environnement  
et du Développement durable**

## **Information sur l'absence d'observation dans le délai sur le projet de sécurisation de la traversée de Coursan (Aude)**

N°saisine : 2023-012223

N°MRAe : 2023APO109

Montpellier, le 05 septembre 2023

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 29 juin 2023, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet de sécurisation de la traversée de Coursan (Aude) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 29 août 2023.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.